**ROYAUME DU MAROC** Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable المملكة المغربية

المكتب الوطني للكهرباء والماء الصالح للشرب

**Branche Eau** 

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES** 

2/6005

DRH/DE/2018

قطاع الماء

N 5 JUIL, 2018

## DECISION PORTANT OUVERTURE DE CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT D'UN TECHNICIEN DE MAINTENANCE LE DIRECTEUR GENERAL

- Vu le Dahir n° 1-11-160 en date du 1er kaada 1432 (29 septembre 2011) portant promulgation de la loi n°40-09 relative à l'Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable (ONEE);
- Vu le statut de l'ONEP régissant à titre transitoire le personnel de l'ONEE-Branche Eau ;
- Vu la procédure de recrutement en vigueur à l'ONEE approuvée par le conseil d'administration de l'Office du 08/03/2016;

## DECIDE

Article I : L'ouverture d'un concours pour le recrutement d'Un (01) Technicien de Maintenance Echelle 15 ONEE-Branche Eau.

Article II : Le nombre de postes mis en compétition est fixé à <u>Un (01) poste</u>. Seuls les candidats résidant dans la Province d'AL HOCEIMA concourront pour le poste mis en compétition.

Article III: Les conditions de participation audit concours sont les suivantes :

• Disposer d'un des diplômes figurant ci-dessous :

Diplôme	Spécialité	
Diplôme de technicien: DT, DTS, DUT, BTS ou tout diplôme équivalent (équivalence reconnue par attestation délivrée par l'(les) administration(s) compétente(s)).	<ul> <li>Electromécanique ;</li> <li>Electricité de Maintenance industrielle ;</li> <li>Electromécanique des Systèmes Automatisés ;</li> </ul>	

- Résider à une adresse correspondante à celle fixée dans l'article II. Seule l'adresse figurant sur la CIN fait foi.
- Etre âgé de 18 ans au minimum et de 30 ans au maximum à la date du 31/12/2017.
- Etre physiquement apte à l'exercice effectif de l'emploi postulé.

## Article IV : Consistance du dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit comprendre les pièces suivantes :

- Une demande manuscrite mentionnant la référence de la présente décision (N°2 / 6 0 0 5DRH/DE/2018) ;
- Un Curriculum Vitae (C.V.);
- Une Copie légalisée du Baccalauréat ou du CQP ou un Certificat de Scolarité (Niveau BAC) ;
- Une Copie légalisée du Diplôme de Technicien dans la spécialité à pourvoir ;
- Une Copie légalisée de la Carte d'Identité Nationale (C.I.N.).

<u>Article VI :</u> Les candidats répondant aux critères requis pour participer à ce concours seront convoqués pour passer les épreuves suivantes :

- **1-** <u>Des épreuves écrites</u>: Elles comprennent :
- a) Une épreuve de spécialité.
- **b)** Une épreuve d'arabe.
- **c)** Une épreuve de français.
- **2- Une épreuve orale :** Elle consiste en un entretien en commission auquel seront convoqués les candidats admis aux épreuves écrites avec une moyenne générale supérieure ou égale à 12/20, sans avoir obtenu de note éliminatoire.
- <u>3- Un test psychotechnique</u>: Devront passer ce test les candidats ayant obtenu une moyenne supérieure ou égale à 12/20 à l'issue des résultats des épreuves écrites et orales, et ce dans la limite des postes ouverts.

## Article VII : Modalités de déroulement du concours

Epreuves	Nature des épreuves	Note	Coefficient	Note éliminatoire
Ecrit	Langue arabe	Sur 20	1	< 05/20
	Langue française	Sur 20	1	< 05/20
	Spécialité	Sur 20	3	< 10/20
Oral	Entretien en commission	Sur 20	2	< 08/20

<u>Article VIII : Publication des résultats :</u> La liste des candidats admis définitivement ainsi que ceux retenus sur la liste d'attente seront publiés sur les sites web : <a href="https://www.onep.ma/recrutement.htm">www.onep.ma/recrutement.htm</a> et <a href="https://www.emploi-public.ma">www.emploi-public.ma</a>

<u>Article IX</u>: Tout candidat admis est tenu d'accepter l'affectation qui lui sera attribuée faute de quoi, il perd le bénéfice de son admission au concours.

Le Directour Général

Abderraning EL HAFID